

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 17/06/2026 relative à un bien sis à 6940 Durbuy, Tier Saint-Antoine, 2, sur une parcelle cadastrée division 2, section B numéro 1218W2 et appartenant à (aux) propriétaire(s) suivant(s) :

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV. 99 du CoDT et du Patrimoine :

Le bien en cause :

Considérant que le bien est situé en **zone d'habitat (art. 26)** au plan de secteur plan de secteur de Marche-La Roche adopté par Exécutif Régional Wallon du 26/03/1987 , et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité

Permis d'urbanisme n°2020/0027 relatif à la construction de trois habitations mitoyennes délivré le 03/06/2020 à l'Entreprise Simons & Fils.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°1.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration environnementale.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique.

**Le bien ne disposait pas d'une attestation de sécurité permettant la location touristique, mais celle-ci est liée au propriétaire.**

**En cas de vente du bien, si besoin, le nouvel acquéreur doit faire les démarches nécessaires pour avoir une nouvelle attestation.**

**Démarches à faire auprès de Monsieur : [antoine.jamotton@durbuy.be](mailto:antoine.jamotton@durbuy.be)**

**La création d'un gîte ou hébergement touristique est soumise à demande de permis d'urbanisme. (renseignement : [urbanisme@durbuy.be](mailto:urbanisme@durbuy.be))**

Le bien a été construit ou cadastré la première fois en 2021.

Le bien est en zone égouttée.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux.

**Tous les renseignements complémentaires se retrouvent sur la fiche des contraintes ci-jointe.**

**Remarques**

- ☑ En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
- ☑ Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires. Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et respecter le délai, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'art. 150 bis § 1-7 relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E, rue Saintraint 14 à 5000 Namur et avec Interlux, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.

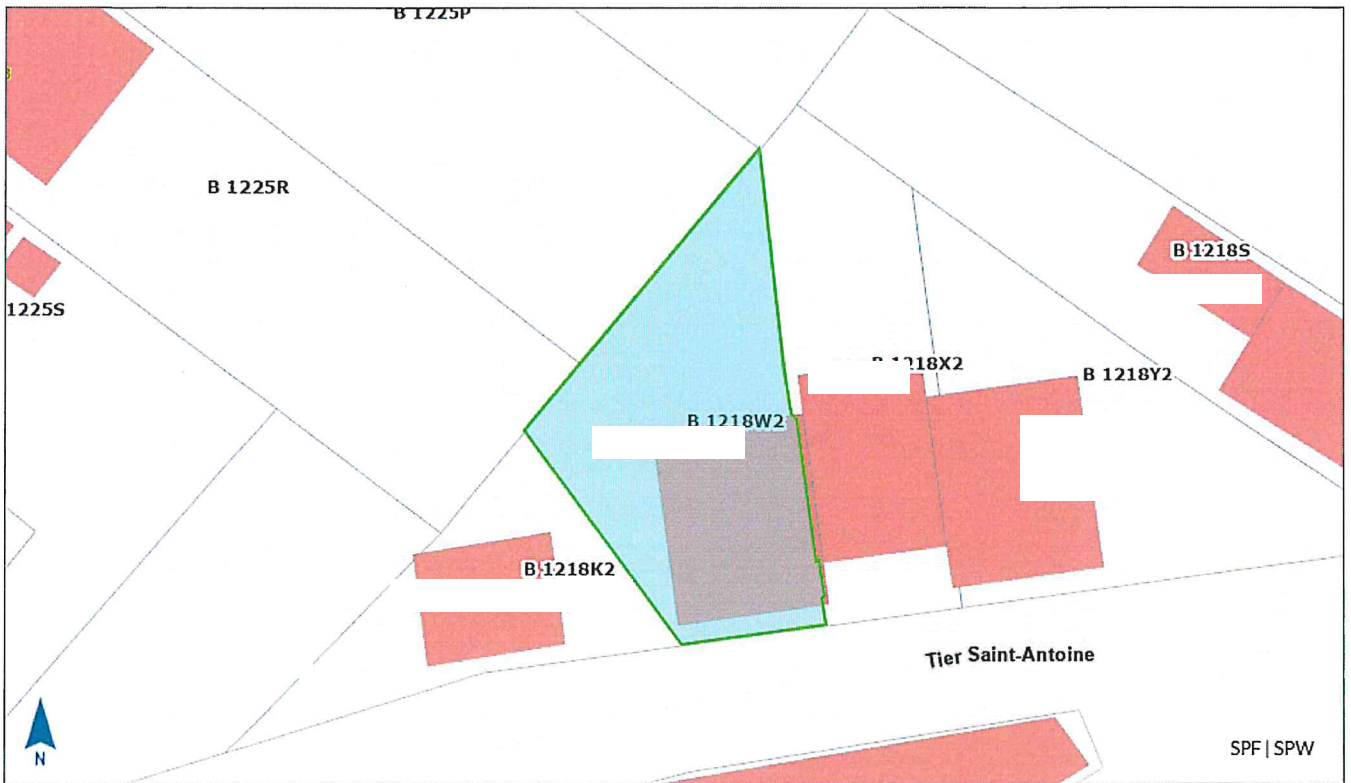
Par le Collège,

Le Directeur général ;

Olivier BRISBOIS

Le Bourgmestre ;

Philippe BONTEMPS



|   |  |
|---|--|
| V | <p>Division: DURBUY 2 DIV/BARVAUX/<br/>Numéro: B 1218 W2<br/>Situation: Tier Saint-Antoine , 2<br/>Superficie: 182<br/>Revenu cadastral total: 1067<br/>Nature: MAISON<br/>Année de construction: 2021</p> |
|   |  |

## Enquête notaire

### Parcelle concernée

Division: DURBUY 2 DIV/BARVAUX/  
Section: B  
Numéro: B 1218 W 2  
INS: 83012  
Surface calculée: 1.8 ares  
Adresse de la parcelle (Source:ICAR):  
Nom du plan du secteur d'aménagement :  
**MARCHE-LA ROCHE**

1 Zone(s) d'affectation:  
Habitat (100% soit 1.8 ares)

### Surcharges du plan de secteur

### Plan de secteur

Prescriptions supplémentaires  
Prescription supplémentaire : Non

### Avant-projet et projet de modification du plan de secteur

Infrastructures en avant-projet ou projet : Non

Périmètres des avant-projets et projets : Non

Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non

Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non

Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui**

Code carto: 83012-RMR-0001-01

Libellé: Durbuy

Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001

Liendoc: [Ici](#)

### Guides Régionaux d'Urbanisme

Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: **Oui**

Code carto: 83012-REP-0001-01

Libellé: Durbuy

Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991

Liendoc: [Ici](#)

### Guides Communaux d'Urbanisme

Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non

Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non

Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non

Parcelle située en SDC : Non

### Schéma de Développement Communal

### Anciennement Schéma de Structure Communal

Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non

### Permis d'Urbanisation

Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non

Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: **Oui**

### Rénovation urbaine

Code carto: 83012-RUB-0001-01

Libellé: Centre de Barvaux-sur-Ourthe

Historique dossier: arrêté du 18/11/2022 entré en vigueur le 18/11/2022

Liendoc: [Ici](#)

### Revitalisation urbaine

Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non

### Sites à réaménager (SAR)

Parcelle située dans un SAR: Non

### Périmètre de reconnaissance économique

La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non

### Schéma d'Orientation local

Parcelle concernée par un SOL: Non

### Périmètre de remembrement urbain

Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non

### Article D.IV.22

Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non

### Zones d'assainissement

1 type(s) de zone(s) :

Collectif (RAC)

### Cours d'eau

Axe du réseau hydrographique wallon: Non

A 50 mètres: **Oui**

non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)

La parcelle n'est située dans aucune zone

**Aléa d'inondation**

Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).

Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.

**Axe de ruissellement concentré**

Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non  
Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non

**Zone de prévention des captages (SPW)**

Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non  
Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non  
Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non

**Parc naturel**

Parcelle située dans un parc naturel: Non  
Un arbre se trouve dans la parcelle: Non  
Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non  
Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non  
Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non  
Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non

**Liste des arbres et haies remarquables**

Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non  
Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non  
Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non  
Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non

**ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)**

La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non

**Zone Natura 2000**

Sélection située dans un PIP: Non

Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non

**Zone Natura 2000 (100m)**

Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000

Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000

**Servitudes**

La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour.

Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)

Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.

**Wateringue**

Parcelle contenant une wateringue: Non

**Canalisations de gaz Fluxys**

Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non  
Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non

**Seveso**

Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non

Zones contours des entreprises SEVESO: Non

Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non

Zones vulnérables SEVESO: Non

**Banque de données de l'Etat des Sols:**

Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non

Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non

**Zones de consultation obligatoires du sous-sol**

La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines

La parcelle n'a pas une présence de puits de mines

La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines

La parcelle n'a pas une présence de minières de fer

La parcelle n'a pas une présence de karst

**Cavité souterraine d'intérêt scientifique**

Parcelle située dans une cavité: Non

**Eboulement**

Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non

La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non

Parcelle contenant un monument classé : Non

Parcelle contenant un site classé : Non

**Patrimoine - Biens classés et zones de protection**

Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non

Parcelle contenant un site archéologique classé : Non

Parcelle contenant une zone de protection : Non

**Inventaire régional du patrimoine:**

Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non

**Carte archéologique**

La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non

**Chemin de Grande Communication (Liège)**

Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non

**Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)**

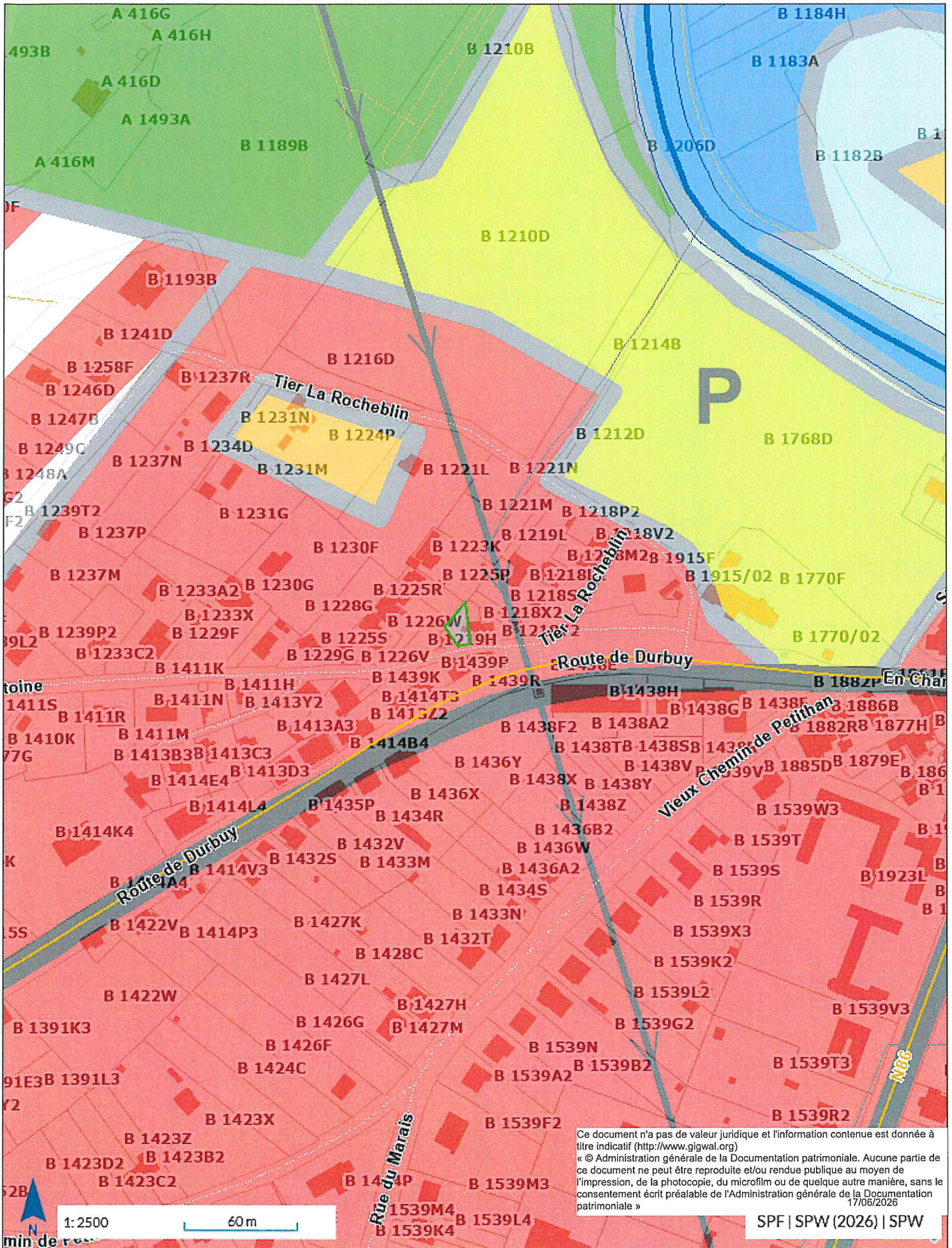
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non

**Périmètres de remboursements et d'aménagements  
fonciers**

Parcelle concernée par un périmètre de remboursements et  
d'aménagements fonciers: Non

---

**Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.  
Ce document a été généré le 17/06/2026 15:57**



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)  
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »  
 17/06/2026